

**PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DES ETUDES EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES-
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération en date du 07 octobre 2016 ;

ARRETE

La composition du jury d'examen des Etudes en Sciences Odontologiques de l'UFR de Chirurgie Dentaire comme suit :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques 2ème année (DFGSO2) :

Radhouane DALLEL, Président du jury, Professeur des Universités

Gaëlle DUCOS, Vice-président, Professeur Certifié

Semestre 3 :

Marion BESSADET, Maître de Conférences

Lenaïc MONCONDUIT, Maître de Conférences

Anthony FOURNIER, Chargé d'enseignement

Thierry ORLIAGUET, Professeur des Universités

Anne DUCONSEILLE, Maître de Conférences Associé

Jean-Luc BAILLY, Maître de Conférences

Valérie LEROI, Professeur des Universités

Céline MELIN, Maître de Conférences

Semestre 4 :

Emmanuel NICOLAS, Professeur des Universités

Marion BESSADET, Maître de Conférences

Nicolas DECERLE, Maître de Conférences

Lenaïc MONCONDUIT, Maître de Conférences

Hervé BESSE, Maître de Conférences

Anthony FOURNIER, Chargé d'enseignement

Nicolas GONCALVES-MENDES, Maître de Conférences

Philippe VAGO, Professeur des Universités

Valérie LEROI, Professeur des Universités

Céline MELIN, Maître de Conférences

Suppléant : Laetitia GOUAS, Maître de Conférences

Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques 3ème année (DFGSO3) :

Estelle MACHAT, Président du jury, Maître de Conférences
Laurent DEVOIZE, Vice-président, Professeur des Universités

Semestre 5

Axelle VAN LANDER, Maître de Conférences Associé
Pierre-Yves BRUSTEL, Assistant Hospitalo-Universitaire
Stéphanie TUBERT, Professeur des Universités
Nicolas DECERLE, Maître de Conférences
Emmanuel NICOLAS, Professeur des Universités
Marion BESSADET, Maître de Conférences
Delphine SOULIER-PEIGUE, Chargée d'enseignement
Gaëlle DUCOS, Professeur Certifié

Semestre 6 :

Solveig VAUTEY, Assistante Hospitalo-Universitaire
Paul PIONCHON, Maître de Conférences
Christophe DESCHAUMES, Maître de Conférences
Pierre-Yves BRUSTEL, Assistant Hospitalo-Universitaire
Pierre-Yves COUSSON, Maître de Conférences
Nicolas DECERLE, Maître de Conférences
Dominique ROUX, Maître de Conférences
Jean-Luc VEYRUNE, Professeur des Universités
Guillaume BONNET, Maître de Conférences Associé
Didier COMPAGNON, Maître de Conférences
Gaëlle DUCOS, Professeur Certifié
Stéphanie TUBERT, Professeur des Universités

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05/12/2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 07 DEC. 2017

- Publié le 07 DEC. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.